



25 avril 1990

786

### Financement de l'Organisation des Suisses de l'étranger

Vu la note de discussion du DFAE du 3 avril 1990

Après délibération, il est

décidé:

1. Il est pris acte de la note de discussion du DFAE du 3 avril 1990.
2. Le Département fédéral des affaires étrangères et l'Administration fédérale des finances examinent dans le cadre de la procédure budgétaire les possibilités d'une prise en considération des besoins de l'OSE, en tenant compte des impératifs du plafond des dépenses fixé pour le DFAE, pour les années 1991 à 1994.

Pour extrait conforme,  
 Le secrétaire:

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	8	—
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
	X	EFD	7	—
		EVD		
		EVED		
		BK		
		EFK		
		Fin.Del.		



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT  
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 3 avril 1990

Au Conseil fédéral

Papier de discussion

Financement de l'Organisation  
des Suisses de l'étranger

1. Les responsables de l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE), le Professeur Walther Hofer, Président, et le Conseiller national Jean-Jacques Cevey, Vice-Président, ont eu un entretien le 11 décembre 1989 avec le Chef du DFAE pour présenter leur requête en vue d'obtenir un engagement financier plus soutenu de la Confédération pour l'OSE au vu des problèmes de financement auxquels celle-ci va être confrontée, ces prochains temps, et surtout à partir de 1992 (voir tableaux annexés).

L'OSE, qui a été créée en 1917 au sein de la Nouvelle Société Helvétique (NSH), s'en est séparée il y a tout juste une année pour se constituer en entité juridique distincte. Dotée de nouveaux statuts, elle a pris la forme d'une fondation, qui devrait pouvoir, à l'avenir, être à même d'assumer encore mieux le rôle qui est le sien d'organisation représentative des intérêts de la 5ème Suisse. Ceci se fera notamment par le biais d'une plus grande représentativité au sein du Conseil des Suisses de l'étranger, les représentants de l'étranger devenant la majorité à l'intérieur de celui-ci. Le Secrétariat des Suisses de l'étranger (SSE) constitue l'organe d'exécution et de gestion et le lien avec les quelque 700 sociétés suisses à travers le monde que regroupe l'OSE.



2. La Confédération verse depuis 1974 un subside annuel au SSE qui s'élevait à 210'000.-- francs en 1989, couvrant environ 20 % du budget. Si, effectivement comme le relève l'OSE, la contribution fédérale annuelle au SSE n'a pas progressé au cours de la décennie écoulée (1980: 215'000.-- Frs 1989: 210'000.-- francs, 1990: 220'000 francs), ceci s'explique d'une part par la période de réduction linéaire de 10 % qui a frappé dès 1981 tous les subsides de la Confédération et constitue, d'autre part, la suite de l'incidence négative de la révision des comptes effectuée en 1985 par le Contrôle fédéral des finances. Il parut ensuite nécessaire de laisser le temps "normaliser" les choses, le SSE s'étant trouvé dans une période de réorganisation interne avec le changement de Directeur et des nouvelles méthodes de travail. Il serait certes faux de penser que la Confédération ait voulu chercher à faire ainsi des "économies sur le dos" de la 5ème Suisse.

Le SSE reçoit un montant plus important de notre part qu'il n'apparaît dans le seul chiffre de notre contribution ordinaire (actuellement 210'000.-- Frs). Rappelons ici que le SSE reçoit le 30 % du total des recettes publicitaires tirées de la "Revue suisse" (46'000.-- Frs en 1989). Il faut également relever que notre appui ne se manifeste pas seulement dans la part que nous versons au SSE pour alimenter la "caisse générale", mais qu'il s'oriente également d'une manière plus sectorielle en direction d'actions en faveur des jeunes Suisses de l'étranger. En particulier, un programme d'échange des jeunes Suisses de l'étranger et de l'intérieur, pour lequel un montant de 30'000.-- Frs est mis à disposition dans la phase pilote et prendra son développement véritable dès 1991. Deux points méritent encore d'être relevés pour avoir un aperçu d'ensemble: l'AJAS (association pour la formation des jeunes Suisses de l'étranger) reçoit traditionnellement une subvention de notre Département: 172'000.-- Frs en 1989. Cette association a été intégrée en juillet 1989 dans les structures du SSE. Enfin, 30'000.-- Frs par an sont alloués pour les camps de vacances de jeunes Suisses de l'étranger en Suisse. Au total, la Confédération a ainsi soutenu avec une somme de 488'800.-- Frs en 1989 le SSE, dont le budget s'est élevé à 1,03 Mio de Frs avec un déficit de 48'000.-- Frs. Celui-ci ira en grandissant dans ces prochaines années, comme cela ressort du tableau en annexe.

DEPARTMENT FEDERAL  
DES AFFAIRES ETRANGERES

Direction générale

Berne, le 20 avril 1990

3. Cela étant, les responsables de l'OSE vont être confrontés à de sérieux problèmes ces prochains temps, du fait que certaines des sources de financement qui leur étaient traditionnellement acquises sont en train de se tarir peu à peu. C'est le cas du "Don suisse de la Fête nationale" dont la dotation, octroyée depuis 1974, à un intervalle de cinq ans - le dernier montant a été versé en 1984, avec 3,75 Mio. de francs - ne sera non seulement plus augmentée, mais risque bien de cesser après le versement prévu en 1990 de 1 Mio de francs. La situation au niveau des recettes du "Don suisse de la Fête nationale" est devenue moins favorable; les ventes des insignes du 1er août et des timbres-poste sont en recul, ce qui incite aussi certains membres du Comité du "Don suisse" à ne plus vouloir accorder leurs subsides de manière automatique à des institutions comme l'OSE, mais à s'orienter vers d'autres bénéficiaires.

La situation financière de l'OSE devient encore plus précaire à un moment où se produit un élargissement de l'offre des services rendus à nos compatriotes de l'étranger, ce qui devrait contribuer à décharger quelque peu de ces tâches nos ambassades et consulats. De nouveaux besoins apparaissent notamment en matière d'information, liés à l'introduction prochaine du vote par correspondance pour nos concitoyens; un des corollaires vise à permettre d'assurer une représentation plus équitable que jusqu'ici, dans la Commission des Suisses de l'étranger, en défrayant ses membres pour leur voyage et séjour en Suisse.

4. De la discussion du 11 décembre dernier, nous avons retenu deux variantes de solution financière à considérer dans la perspective de cette augmentation - substantielle - de la part de la contribution fédérale au financement de l'OSE:

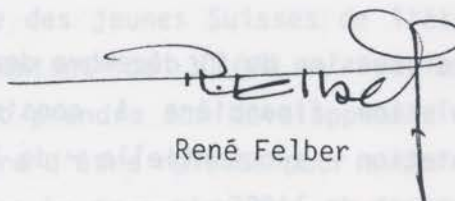
a) Doter la fondation de l'OSE avec une somme de l'ordre de grandeur de 20 Mio. de francs; l'OSE en percevrait les intérêts, ce qui lui permettrait d'envisager plus sereinement l'avenir. Cette solution semble recevoir la préférence, tant de l'OSE que de notre côté et a l'avantage de conférer une certaine permanence et durée dans les ressources financières ainsi mises à disposition.



b) Augmenter le montant des subventions fédérales annuelles pour arriver autour de 800'000.-- Frs par an, ce qui quadruplerait le chiffre actuel.

5. Nous devons nous montrer plus fermement décidés à offrir à l'OSE les moyens lui permettant de poursuivre les objectifs qu'elle s'est assignés pour ces prochaines années. Du fait de l'art. 45 bis de la Constitution fédérale, attribuant à la Confédération la compétence de soutenir les institutions créées à cet effet qui visent à renforcer les liens qui unissent les Suisses de l'étranger entre eux et avec la patrie, nous nous trouvons, dès lors, amenés à devoir nous engager à fournir un appui financier approprié pour l'Organisation chargée des intérêts de la 5ème Suisse.

Sur la base des considérations qui précèdent plus haut et du rôle que l'on entend - ou non - vouloir conférer à l'OSE, depuis qu'elle s'est séparée de la NSH au printemps 1989, il convient de se prononcer de manière à affirmer notre volonté tangible d'aider l'Organisation de la 5ème Suisse. Il nous paraît indiqué de se placer aussi dans la perspective de 1991, pour "mobiliser" ce rapprochement et resserrer les liens entre nos concitoyens de l'étranger et leur patrie d'origine.



René Felber

Annexe: - tableaux de l'évolution financière de l'OSE

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Secrétariat général

**Für die BR.-Sitzung  
vom 25. APR. 1990**

Berne, le 20 avril 1990

Entwicklung von Aufwand und Ertrag des ASZ 1991 - 1995

	Aufwand Total	a)	Beitrag Stiftung	AU CONSEIL FEDERAL			Saldo	d)
				Sub Bund	ASZ e)	ASZ f)		
1993	1.912.000,00		534.400,00	182.500,00	159.442,00	-153.240,70		
1994	1.974.000,00		513.000,00	193.500,00	170.812,31	-95.320,10		
1995	1.980.000,00		500.000,00	193.500,00	161.320,31	-9.387,78		
1996	1.980.000,00		500.000,00	210.000,00	171.110,40	-11.090,74		
1997	1.980.000,00		500.000,00	210.000,00	171.110,40	-11.090,74		
1998	1.980.000,00		500.000,00	210.000,00	171.110,40	-11.090,74		
1999	1.980.000,00		500.000,00	210.000,00	171.110,40	-11.090,74		

Papier de discussion  
du 3 avril 1990

Financement de l'Organisation  
des Suisses de l'étranger

- a) Nach Abzug der Entschädigungen für Mandatführung KSA und (ab 1994) ASZ
- b) Vous trouverez en annexe à la présente l'annexe annoncée à la page 4, et malheureusement oubliée.
- c) Mit Beitrag von ASZ an Jugendlager und (ab 1993) Projektkredit
- d) Budget

Avec nos excuses.

p.o.

*S. Gilliand Zumbühl*

S. Gilliand Zumbühl

	Betrieb ASZ	a)	Dienstlei- stungen	b)	ASZ	c)	total
1990	1.020.000,00		120.000,00		-		1.140.000,00
1991	1.020.000,00		130.000,00		100.000,00		1.370.000,00
1992	1.020.000,00		130.000,00		200.000,00		1.350.000,00
1993	1.050.000,00		130.000,00		210.000,00		1.390.000,00
1994	1.070.000,00		140.000,00		210.000,00		1.420.000,00
1995	1.100.000,00		140.000,00		220.000,00		1.460.000,00
1996	1.120.000,00		150.000,00		220.000,00		1.490.000,00

- a) Betrieb des ASZ als Dienstleistungs- und Stabsstelle der ASZ (Personalkosten, Infrastruktur, Verbrauchsmaterial) ohne Mandatführung, KSA und ASZ
- b) Direkte Kosten Dienstleistungen (Saldo Kongress, Kontakte, Kolonialbesuche, Saldo Jugenddienst, Sozialhilfe, Projektbeiträge, Verpflegung ASZ)
- c) Beitrag an Reise- und Unterkunftsreisen der ASZ-Mitglieder



## ENTWICKLUNG DER AUSLANDSCHWEIZER-ORGANISATION

## Entwicklung von Aufwand und Ertrag des ASS 1983 - 1989

	Aufwand total a)	Beitrag Stiftung	Subvention Bund b)	Einnahmen ASS c)	Saldo d)
1983	1.032.583,67	526.400,00	193.500,00	159.442,88	-153.240,79
1984	974.342,41	515.000,00	193.500,00	170.512,31	-95.330,10
1985	1'014'245,06	650.000,00	193.500,00	161.359,31	-9.385,75
1986	992.217,14	600.000,00	210.000,00	171.118,40	-11.098,74
1987	970.571,98	565.000,00	210.000,00	223.523,55	+27.951,57
1988	980.619,05	550.000,00	210.000,00	191.073,95	-29.545,10
1989	1.033.000,00	555.000,00	210.000,00	220.000,00	-48.000,00*

a) nach Abzug der Entschädigungen für Mandatsführung KSA und (ab 1989) AJAS

b) allgemeine Bundessubvention

d) Gewinn (+) bzw. Verlust (-)

c) inkl. Beitrag Bund an Jugendlager und (ab 1989) Projektkredit Jugendaustausch

\* Budget

## Voraussichtlicher Mittelbedarf der ASO 1990 - 1996

	Betrieb ASS a)	Dienstlei- stungen b)	Spesenersatz ASR c)	Aufwand total
1990	1.020.000,00	120.000,00	-	1.140.000,00
1991	1.050.000,00	120.000,00	200.000,00	1.370.000,00
1992	1.020.000,00	130.000,00	200.000,00	1.350.000,00
1993	1.050.000,00	130.000,00	210.000,00	1.390.000,00
1994	1.070.000,00	140.000,00	210.000,00	1.420.000,00
1995	1.100.000,00	140.000,00	220.000,00	1.460.000,00
1996	1.120.000,00	150.000,00	220.000,00	1.490.000,00

a) Betrieb des ASS als Dienstleistungs- und Stabsstelle der ASC (Personalkosten, Infrastruktur, Verbrauchsmaterial; ohne Mandatsführung KSA und AJAS)

b) Direkte Kosten Dienstleistungen (Saldo Kongress, Kontakte/ Koloniebesuche, Saldo Jugenddienst, Sozialhilfe, Projektbeiträge, Verpflegung ASR)

c) Beitrag an Reise- und Unterkunftsspesen der ASR-Mitglieder



EIDGENÖSSISCHES FINANZDEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE

3003 Berne, le 23 avril 1990

Für die BR.-Sitzung  
 vom 25. APR. 1990

Au Conseil fédéral

Financement de l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE)

C o - r a p p o r t

relatif à la proposition (papier de discussion) du DFAE du 3 avril 1990.

Sans sous-estimer les activités de l'OSE, il nous paraît prématuré de demander au Conseil fédéral de se prononcer aujourd'hui déjà sur l'augmentation de la contribution.

La marge de manoeuvre du Conseil fédéral s'en trouverait limitée en créant un précédent à la veille de l'examen des demandes du budget de la Confédération 1991 et de la planification financière 1992 - 1994.

Präsidium	Präsident	Präsident	Präsident	Präsident
LV	LE	Usp	Arz	Arten
		SOA		
X		SOH	1/0	-
	Y	SOH	3	-
		SOH		
	Y	SOH	1	-
	X	SOH	6	-
		SOH		
		SOH		
		SOH		
		SOH		



Le Département fédéral des finances

propose:

Le Département fédéral des affaires étrangères et l'Administration fédérale des finances examinent dans le cadre de la procédure budgétaire les possibilités d'une prise en considération des besoins de l'OSE, en tenant compte des impératifs du plafond des dépenses fixé pour le DFAE, pour les années 1991 à 1994.

DEPARTEMENT FEDERAL DES FINANCES

*Stich*

Stich